



Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel
2013-2014



Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel
2013-2014

Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel 2013-2014

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Canada

2013-2014

ISBN : 978-1-4605-0630-1 (Imprimé)

ISBN : 978-1-4605-0631-8 (PDF)

ISSN : 2368-4763 (Imprimé)

ISSN : 2638-478X (PDF)

10031



L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre,



L'hon. Serge Rousselle, c.r.

Du sous-ministre au ministre

L'hon. Serge Rousselle, c.r.

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,



Gérald Richard

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre.	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques.	4
Gestion stratégique4
Approches du schéma stratégique.4
Schéma stratégique du Ministère5
Mesures du rendement	6
Survol des opérations du Ministère.	18
Information financière25
Résumé des activités de recrutement26
Résumé des projets de loi et des activités législatives27
Résumé des activités liées aux langues officielles.28
Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général30

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'année financière 2013-2014. Conformément à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, ce rapport présente les différentes initiatives entreprises par le Ministère afin d'optimiser le système d'éducation publique et d'assurer le plein développement des élèves du Nouveau-Brunswick.

En 2013-2014, les efforts du Ministère étaient particulièrement axés sur le renforcement du secteur des écoles publiques par son soutien aux éducateurs et au personnel scolaire, ainsi que le maintien de milieux d'apprentissage positifs et sécuritaires dans lesquels tous les élèves du Nouveau-Brunswick peuvent continuer à performer et à exceller.

Pour ce faire, le Ministère a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que le système scolaire puisse répondre aux besoins des élèves, promouvoir l'éducation inclusive, optimiser les ressources pour l'apprentissage des élèves, maintenir des écoles sécuritaires et saines et intégrer les services de la petite enfance au système d'éducation. Il a également poursuivi la mise en œuvre de mesures visant à aider les familles à assumer les coûts des services de garde d'enfants, en plus d'améliorer les conditions salariales du personnel du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Dans l'ensemble, ces initiatives témoignent du succès du Ministère à réaliser son mandat pour que tous les élèves du Nouveau-Brunswick puissent maximiser leur rendement académique dans leur parcours scolaire et ainsi atteindre leur plein potentiel.

Je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère et nos partenaires pour leurs efforts visant le développement de la petite enfance et l'éducation des élèves. Ils peuvent tous être fiers de leur dévouement constant et de leurs contributions aux progrès réalisés dans le système d'éducation public du Nouveau-Brunswick en 2013-2014 et au cours des années précédentes.

J'aurai le plaisir de m'inspirer de ces réussites pour que nous continuions sur cette lancée avec l'appui du personnel du Ministère et tous nos partenaires, notamment les parents, les membres de la communauté, le personnel du secteur scolaire, les conseils d'éducation de district, les districts scolaires et les partenaires du secteur de la petite enfance, dont la contribution essentielle est grandement appréciée.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Rousselle', written in a cursive style.

L'hon. Serge Rousselle, c.r.

Message du sous-ministre

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs du gouvernement provincial, soit de vivre selon nos moyens et d'assurer la viabilité des finances publiques, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis en œuvre plusieurs initiatives au cours de l'exercice 2013-2014. Cette approche a permis d'accroître l'efficacité et la responsabilisation, de rationaliser l'administration et d'améliorer l'éducation ainsi que les services à la petite enfance.

L'exercice 2013-2014 pose le premier jalon de la mise en œuvre du processus d'excellence du rendement (PER). Ce système officiel de gestion repose sur les fondements de pratiques opérationnelles exemplaires qui permettent au Ministère d'élaborer, de communiquer et d'examiner ses stratégies. Le PER comporte plusieurs pratiques exemplaires, notamment le schéma stratégique, le tableau de bord équilibré, SOMIA (Thèmes stratégiques, objectifs, mesure, initiatives, plans d'action) et Lean Six Sigma. Le schéma stratégique décrit les priorités en matière d'amélioration du Ministère pour l'exercice financier; le tableau de bord transpose la stratégie en une série d'objectifs et de mesures permettant au Ministère d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte de ses objectifs; enfin, SOMIA est un outil servant à gérer l'exécution de ses mesures et de ses initiatives d'amélioration.

Puisque les pratiques d'excellence du rendement requièrent un engagement soutenu et une discipline rigoureuse, le Ministère a formé du personnel pour le repérage et l'élimination du gaspillage découlant des processus; a instauré le concept d'excellence du rendement dans les sept districts scolaires; a formé des facilitateurs de l'amélioration des processus dans chaque district et a embauché un maître ceinture noire pour accroître le taux d'amélioration du Ministère.

Nous avons de quoi être fiers des progrès et des réalisations accomplis jusqu'à maintenant et, forts de cette réussite, nous continuerons notre travail fructueux au cours du présent exercice financier et de ceux à venir.

Recevez nos plus sincères salutations,



Gérald Richard
Sous-ministre
Secteur francophone



John McLaughlin
Deputy Minister
Anglophone Sector

Faits saillants

Promotion continue de l'inclusion scolaire par la prise de mesures suivantes : adoption de la première politique sur l'inclusion scolaire du Nouveau-Brunswick; mise en œuvre du plan d'action sur l'inclusion scolaire et embauche de 18 coordonnateurs en inclusion scolaire pour renforcer les pratiques d'enseignement et assurer l'excellence pour tous les élèves.



Établissement d'un partenariat avec la GRC, les ministères de la Sécurité publique et de la Justice, et le Cabinet du procureur général pour prendre des mesures afin de protéger les enfants et les jeunes contre les cyberprédateurs.



Lancement du *Défi du premier ministre*, un programme pilote à l'intention des écoles visant à inciter les élèves à faire au moins une heure d'activité physique par jour.



Mise en œuvre conjointe de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick 2013-2016* avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.



Formation des équipes de leadership dans le Ministère et dans les districts sur les outils, les méthodes et les principes de gestion formelle (excellence du rendement).



Mise en œuvre continue du plan d'action triennal dans le but de majorer le salaire du personnel des garderies éducatives, d'investir dans le Programme d'assistance aux services de garderie afin d'accroître les subventions pour les services de garde et d'étendre l'admissibilité au programme pour aider les familles à payer les frais liés aux garderies éducatives.



Investissement de 120,8 millions de dollars pour appuyer 14 projets de construction de nouvelles écoles et des projets de rénovation et d'agrandissement d'établissements existants dans la province.



Investissement de 20,7 millions de dollars en travaux de réparation pour s'assurer que les écoles publiques continuent d'être sécuritaires en ce qui concerne leur structure, la salubrité de l'eau et la détection du radon.



Appui soutenu aux enseignants par la prise de mesures suivantes : rétablissement du programme de mentorat pour les enseignants à leur première année de carrière, programme qui avait été supprimé en 2009; remise en place du Fonds d'aide à l'enseignement de 250 dollars ainsi que l'élargissement de sa portée afin d'y inclure, notamment, la littératie, la numératie et les enseignants ressources.



Mise en place de mesures législatives pour faciliter le partage d'informations entre les organismes publics pour assurer une prestation intégrée des services dans l'intérêt des personnes qui en ont besoin.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Approches du schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière se focalise principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Schéma stratégique du Ministère

En 2013-2014, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a adopté le processus d'excellence du rendement (PER) comme système de gestion officiel. Il s'agit d'une approche de gestion à long terme axée sur les résultats qui fait appel à plusieurs pratiques exemplaires, notamment le schéma stratégique, le tableau de bord équilibré et Lean Six Sigma.

Le schéma stratégique du Ministère pour l'année 2013-2014, qui figure à la page suivante, se veut un plan pour la description, la mesure et l'harmonisation de ses priorités. Ce schéma stratégique fait le lien avec les thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick et décrit les priorités du Ministère pour l'année 2013-2014. Les initiatives entreprises par le Ministère en 2013-2014 s'harmonisent avec l'un des thèmes stratégiques établis par le gouvernement provincial.

Le schéma contient également l'énoncé de mission du Ministère, ainsi que les objectifs précis sur lesquels les efforts d'amélioration doivent être concentrés. Il s'inspire de divers plans d'action fondamentaux, notamment : la réponse du gouvernement au sujet des recommandations de *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*; *Les enfants d'abord – Positionnement de la petite enfance pour l'avenir et le plan d'éducation*.



Mesures du rendement

Thème stratégique : Une économie plus forte	Mesures
« Améliorer la réussite des élèves »	9 ^e année – Note de l'évaluation des compétences linguistiques en anglais
	8 ^e année – Note de l'évaluation des compétences en mathématiques
	Taux de réussite provinciale aux évaluations du français de 11 ^e année, régulier et modifié
« Inculquer à chaque élève l'esprit d'entreprendre et un engagement envers la communauté »	Nombre de projets entrepreneuriaux qui sont mis en œuvre NOUVEAU
Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie	Mesures
« Assurer l'accès à des services à la petite enfance abordables et de qualité ».	% de couverture relative aux places de garderie par nourrisson, par enfant d'âge préscolaire et ceux qui reçoivent des services de garde après l'école.
Offrir des programmes et des services novateurs dans des domaines cibles.	Nombre de jeunes sur une liste d'attente pour recevoir des services de services de santé mentale et de traitement des dépendances.
Renforcer les pratiques éducatives et inclusives.	% de temps de soutien des enseignants et des élèves par les enseignants en soutien à l'éducation. NOUVEAU
Thème stratégique : Vivre selon nos moyens	Mesures
Obtenir un équilibre budgétaire viable.	Ratio des dépenses réelles au budget.
Prioriser, optimiser et améliorer la prestation de services.	Économies réalisées par l'amélioration continue
Catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière de rendement)	Mesures
Aligner la performance du Ministère et des districts avec la stratégie du GNB	Nombre de journées de maladie dans la Partie II du MÉDPE.

Thème stratégique Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Améliorer les résultats scolaires
(Secteur anglophone)

Mesure

Note de l'évaluation des compétences linguistiques en anglais des élèves de 9^e année (ELPA) : Lecture

Description de la mesure

L'ELPA évalue les aptitudes pratiques de lecture et d'écriture des élèves en fonction des résultats du programme d'études pour les classes d'arts du langage en anglais (8^e année) et des normes de rendement connexes. Il s'agit d'une évaluation de la littératie fonctionnelle.

Rendement général

Une amélioration constante des résultats des élèves est observable au fil du temps.

Référence : 78,1 %

Cible : 80,1 %

Réel : 80,4 %

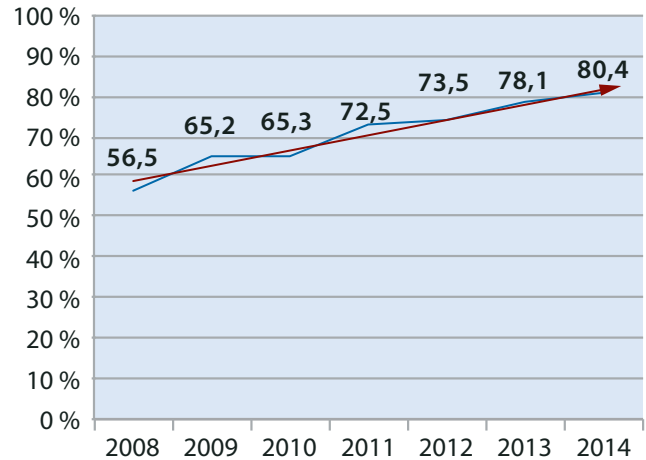
Raison d'être de cette mesure

L'évaluation des compétences linguistiques en anglais de 9^e année est une exigence relative à l'obtention de diplôme pour tous les élèves inscrits au système d'éducation anglophone du Nouveau-Brunswick. Il s'agit des résultats de l'évaluation des compétences en littératie de l'élève dans le programme de 8^e année en arts du langage anglais du Canada atlantique (Atlantic Canada English Language Arts Curriculum Outcomes)(Grade 8) et des normes provinciales de compétences sur la capacité de lire et d'écrire (examen à la fin de la 8^e année). L'OCDE est d'avis que la fin de la 8^e année est le moment où l'élève atteint un niveau de littératie fonctionnelle. Les élèves qui ne réussissent pas cette évaluation avec succès font l'objet d'interventions avant de repasser l'examen en 11^e ou 12^e année. L'objectif de cette approche est de faire en sorte que les élèves qui font la transition du système anglophone d'éducation du Nouveau-Brunswick vers des études postsecondaires ou le marché du travail puissent utiliser leurs compétences fonctionnelles de base en littératie.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Le Ministère a poursuivi ses efforts pour que les enseignants de toutes les matières comprennent leur rôle dans l'acquisition des compétences en littératie et les normes de rendement définies pour chaque niveau scolaire.
- Grâce au projet d'inclusion, un nombre accru d'élèves a accès aux technologies d'aide à l'apprentissage.
- Trois jours de perfectionnement professionnel provincial ont été accordés pour aider les éducateurs à connaître les principes de la *Conception universelle de l'apprentissage*. Le Ministère tient à ce que les enseignants adoptent des pratiques de planification proactives mieux adaptées aux divers besoins des élèves.
- Un projet pilote de recherche de *Read 180*, une intervention en littératie, a été mené dans plusieurs écoles secondaires en 2013-2014.
- Les éducateurs ont maintenant plus de facilité à utiliser les pratiques d'évaluation formative, y compris les évaluations de référence de la littératie au niveau intermédiaire, et à modifier l'enseignement en fonction des données obtenues.
- Des possibilités d'apprentissage professionnel et des séances de correction provinciales continuent d'entraîner des améliorations.

Évaluation des compétences linguistiques en anglais : Lecture
Élèves - cible ou au-delà des attentes



Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Améliorer les résultats scolaires
(Secteur anglophone)

Mesure

Note de l'évaluation en mathématiques de
8^e année

Description de la mesure

Recensement - Adapté aux résultats scolaires du
N.-B. pour la 8^e année.

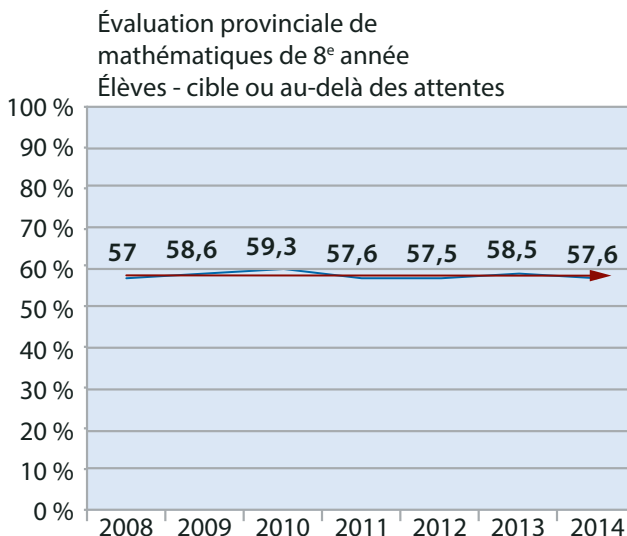
Rendement général

Les données de la courbe de tendance indiquent
que les résultats ont plafonné.

Référence : 58,6 %

Cible : 85 %

Réel : 58,5 %



Raison d'être de cette mesure

Une bonne compréhension des mathématiques est essentielle pour préparer les élèves à la vie dans la société moderne. Il est important de faire en sorte que les élèves possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour résoudre des problèmes et communiquer de façon mathématique.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- **Enseignants-ressources** – tous les districts scolaires peuvent compter sur des **mentors en numératie** qui assurent un soutien aux enseignants. Un modèle de co-enseignement et de mentorat est actuellement mis en œuvre.
- Le Ministère a recueilli des **exemples d'indicateurs de réussite** au sein du système d'éducation pour aider à préciser les attentes en mathématiques pour les élèves à divers niveaux scolaires.
- Le document *Mathématiques de 8^e année : deuxième version*, qui présente des renseignements détaillés tirés de l'évaluation provinciale en mathématiques ainsi que des renseignements précis sur les éléments à réponse construite, a été distribué aux éducateurs.
- **Plusieurs possibilités de perfectionnement professionnel** ont été offertes pour renforcer le savoir-faire pédagogique des enseignants en numératie puisque de nouveaux programmes d'études ont été mis en œuvre de la maternelle à la 12^e année.
- L'**évaluation formative** est un objectif clé dans la province. Par conséquent, des possibilités de perfectionnement professionnel et d'autres services de soutien sont offerts pour assurer l'utilisation efficace de l'évaluation formative dans les salles de classe.
- Depuis deux ans, la **conception universelle de l'apprentissage** (CUA) est une priorité dans le cadre du perfectionnement professionnel. Elle met en évidence la nécessité de tenir compte du caractère unique de l'apprentissage de chaque élève en veillant à ce que l'information soit présentée de différentes façons et que l'on donne aux élèves le choix de montrer ce qu'ils ont appris de différentes façons.

Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Améliorer les résultats scolaires
(Secteur francophone)

Mesure

Taux de réussite aux évaluations provinciales du français de 11^e année, niveaux régulier et modifié

Description de la mesure

Le pourcentage des élèves des niveaux régulier et modifié ayant obtenu au moins 55 % à l'évaluation provinciale du français (volets lecture et écriture).

Rendement général

Les résultats sont statistiquement constants depuis les quatre dernières années.

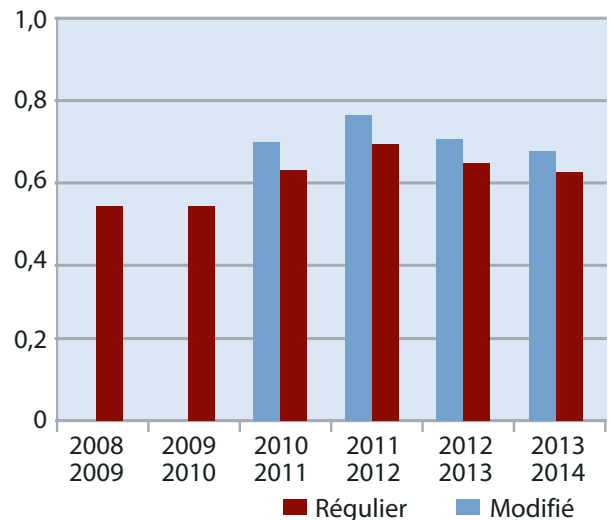
Référence : Régulier (2010-2011) : 71 %

Modifié (2008-2009) : 55 %

Cible : 85 % pour les deux niveaux

Réel : Régulier : 69 %

Modifié : 64 %



Raison d'être de cette mesure

Il est essentiel que les élèves du Nouveau-Brunswick soient prêts pour le marché du travail et en mesure de saisir toutes les occasions qui se présenteront à eux pour améliorer leur qualité de vie en plus de contribuer positivement à la société et à l'économie en tant que citoyennes et citoyens à part entière.

Posséder des compétences en lecture et en écriture est une condition essentielle pour assurer une population active sur le marché du travail.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis en place un programme provincial d'évaluation pour mesurer les progrès des élèves en lecture et en écriture et fournir le soutien nécessaire aux intervenants et intervenantes scolaires pour améliorer le rendement des élèves.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les enseignantes et enseignants du secondaire se familiarisent de plus en plus avec la démarche d'enseignement stratégique et avec des pratiques qui leur permettent d'accompagner davantage leurs élèves en lecture et en écriture, quelle que soit la matière enseignée.

La littératie est une des grandes priorités du Plan éducatif provincial. Par ailleurs, on y retrouve des stratégies et des pistes d'action concrètes pour améliorer le rendement des élèves en littératie dans la Politique d'aménagement linguistique et culturel.

Thème stratégique

Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Développer l'esprit d'entreprendre de chaque élève et son engagement à la communauté francophone

Mesure

Nombre de projets entrepreneuriaux mis en œuvre entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Description de la mesure

Le nombre de projets entrepreneuriaux qui ont été mis en œuvre dans le cadre du Fonds d'appui pour le développement de l'esprit d'entreprendre.

Rendement général

Le Ministère est en voie d'atteindre la cible de 200 projets par année.

Référence : Non déterminée – le point de référence sera établi à compter de l'exercice 2013-2014.

Cible : 200 par année financière

Réel : 160

Raison d'être de cette mesure

L'esprit d'entreprendre désigne l'attitude ou le savoir-être conduisant l'élève à prendre des initiatives, à relever des défis et à devenir acteur de son propre avenir. Amener l'élève à développer son esprit d'entreprendre, c'est l'inciter à innover, à concrétiser ses idées, à élargir son champ d'action et à faire des choix qui auront un effet positif sur sa santé globale et sur son engagement au sein de sa communauté.

En accordant une place de choix au développement de l'esprit d'entreprendre, le Ministère permet aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à leur transition vers les études postsecondaire ou vers le marché du travail. Ceux-ci développent des qualités et des comportements qui leur serviront tout au long de leur vie : confiance en soi, sens des responsabilités, leadership, ingéniosité, créativité, fierté identitaire et culturelle. Il est donc de mise pour le système éducatif acadien et d'expression francophone de continuer à mettre en place des mécanismes pour favoriser la mise sur pied de projets entrepreneuriaux dans les écoles de la province.

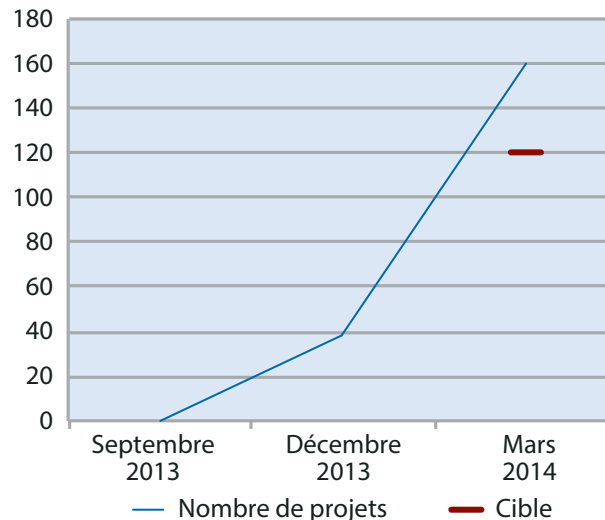
Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En novembre, une initiative provinciale sur le développement de l'esprit d'entreprendre dans les écoles francophones de la province a été lancée afin de permettre au plus grand nombre d'élèves possible de vivre des projets entrepreneuriaux.

Le Ministère offre un soutien constant aux trois districts scolaires francophones pour les aider à mettre en place le plus grand nombre possible de projets entrepreneuriaux. Au cours de la dernière année, le Ministère a, entre autres, organisé trois rencontres provinciales regroupant tous les coordonnateurs des écoles communautaires.

L'organisme Place aux compétences (PAC) joue un rôle important auprès des écoles qui souhaitent mettre en œuvre des projets entrepreneuriaux. Le Ministère a donc accepté cette année de fournir les services d'une personne qui œuvre à temps partiel pour cet organisme.

Enfin, le développement de l'esprit d'entreprendre figure parmi les actions prioritaires du Plan éducatif provincial. Ce qui signifie que le Ministère continuera à y accorder une grande importance au cours des prochaines années.



Thème stratégique

Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

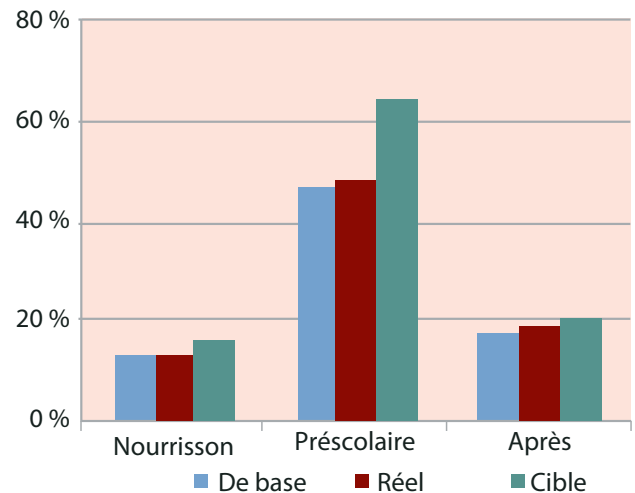
Donner accès à des services à la petite enfance abordables et de qualité

Mesure

Le pourcentage de couverture de places de garderie par nourrisson, par enfant d'âge préscolaire et ceux qui vont à la garderie après l'école

Description de la mesure

Cette mesure donne une vue d'ensemble des places de garderie par groupes d'âge et en relation au nombre total d'enfants dans chaque groupe d'âge. Elle donne une vue plus précise des besoins en matière de places de garderie afin de soutenir les Néo-Brunswickois.



Rendement général

Sous la cible

Référence : Octobre 2010

Nourrissons 13 %

D'âge préscolaire 47 %

Après l'école 17 %

Cible : Nourrissons 16 %

D'âge préscolaire 64 %

Après l'école 20 %

Réel : Nourrissons 13 %

D'âge préscolaire 48 %

Après l'école 19 %

Raison d'être de cette mesure

Le Ministère mesure le pourcentage de couverture des places de garderie pour faire le suivi de la progression vers notre objectif d'offrir un accès à des services à la petite enfance abordables et de qualité.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En 2013-2014, 850 000 dollars supplémentaires ont été investis dans le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Sur ce montant, 750 000 dollars servait à financer la création de places en région rurale pour les nourrissons, afin d'offrir des services en dehors des heures normales et dans des communautés linguistiques en situation minoritaire.

En 2013-2014, le Ministère a mené une évaluation de la couverture de places actuelle pour les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et les programmes après l'école en fonction des données démographiques des sept districts scolaires afin de cerner les lacunes et d'éventuelles initiatives d'appui à la croissance.

Thème stratégique

Meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Offrir des programmes et des services novateurs dans les domaines ciblés

Mesure

Nombre de jeunes qui sont sur une liste d'attente afin de recevoir des services de santé mentale et de traitement des dépendances

Description de la mesure

Cette mesure vise le nombre d'enfants et de jeunes qui attendent (sur une liste) de recevoir des services de santé mentale et de traitement des dépendances. L'objectif est de réduire, voire d'éliminer complètement, ces listes d'attente.

Rendement général

Le site des comtés d'Alnwick et de Charlotte ont tous deux atteint les cibles poussées à la fin de l'année; aucun enfant ou jeune n'était sur la liste d'attente. Le site de la péninsule acadienne a atteint la cible de 1 à 9 enfants ou jeunes sur la liste par année.

Référence : La base de référence a été fixée en mai 2011 avant la mise en œuvre.

Péninsule acadienne/Alnwick : 46

(Remarque : avant la mise en œuvre des services de santé mentale et de traitement des dépendances, Péninsule acadienne et Alnwick étaient sur le même site)

Comté de Charlotte : 9

Cible : De 1 à 9 jeunes

Réel : Péninsule acadienne : 4

Alnwick : 0

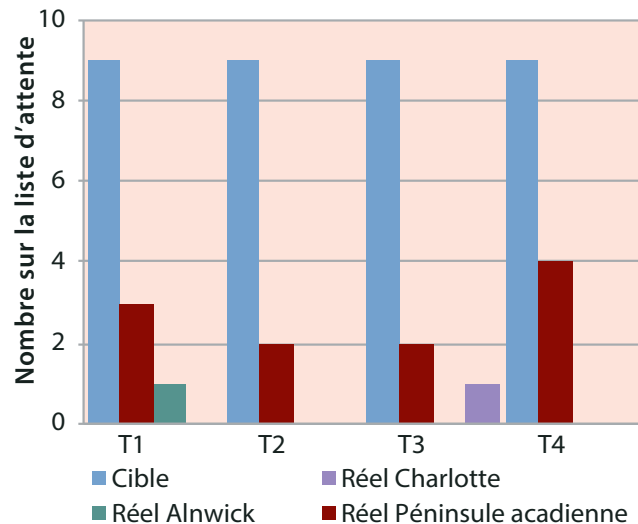
Comté de Charlotte : 0

Raison d'être de cette mesure

Le modèle de prestation des services intégrés (PSI) a été mis en œuvre sur deux sites de démonstration en 2010. L'initiative de PSI vise à offrir aux enfants et aux jeunes un service approprié au moment propice et d'intensité adéquate, ce qui signifie éviter les situations où l'enfant est inscrit sur une liste d'attente, car la situation de cet enfant a tendance à s'aggraver au fil du temps.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Un rapport d'évaluation publié en octobre 2013 a fait état de quelques recommandations d'amélioration. Ces recommandations ont été mises en œuvre et ont eu un effet considérable sur les listes d'attente. Au cours de la dernière année, le Ministère a instauré des processus de création d'un plan commun pour chaque enfant ou chaque jeune qui présentent un risque élevé. Ces processus permettent de réunir les fournisseurs de services et de fournir une approche de traitement holistique. L'amélioration de la collaboration avec les équipes de soutien en éducation dans les écoles a eu des répercussions importantes sur la façon dont les équipes de prestation de services aux jeunes enfants et aux jeunes ont été en mesure de les aider tout au long du continuum de services. Lorsque les équipes de prestation de services aux jeunes enfants et aux jeunes parviennent à les aider plus rapidement, elles évitent l'intensification des problèmes, ce qui réduit la nécessité de services d'intensité supérieure. Auparavant, la demande de ses services était très élevée, souvent en raison du manque d'options de rechange. La multiplication des options et le traitement des problèmes avant qu'ils ne dégénèrent font diminuer la demande de ces services et permettent donc de raccourcir, voire d'éliminer les listes d'attente.



Thème stratégique Meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Renforcer les pratiques pédagogiques et d'inclusion
(Secteur anglophone)

Mesure

Pourcentage de temps consacré par les enseignants-ressources aux différents niveaux scolaires pour **soutenir les enseignants**.

Les enseignants en soutien à l'éducation étaient auparavant appelés enseignants-ressources

Description de la mesure

L'information relative à l'emploi du temps des enseignants-ressources est consignée par tranches de quinze minutes pendant une période représentative de trois jours. Cette mesure est la proportion du temps que les enseignants-ressources consacrent à l'aide aux enseignants comparativement aux données sur le temps consacré aux interventions auprès des élèves ainsi qu'au temps consacré à d'autres tâches.

Rendement général

Une politique a été mise en œuvre en 2013. Aucun gain immédiat n'a été constaté.

Référence : Le processus de collecte de données a fait l'objet d'un projet pilote pendant deux ans. 2013 est la base de référence pour cette mesure. C'est également l'année lors de laquelle de nouvelles attentes ont été mises en place dans le cadre d'une politique.

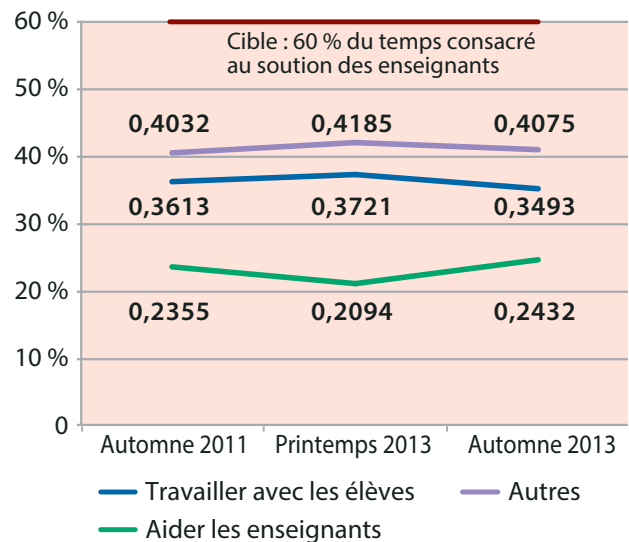
Cible : Cible pour 2014 :

28 % du temps consacré au soutien des enseignants-ressources

Réel : Réel pour 2013 : 24 %

Raison d'être de cette mesure

La recherche démontre que le rendement global augmente lorsque des élèves de différentes capacités apprennent ensemble. Les enseignants ont besoin de compétences et de soutien particuliers dans ces types d'environnements inclusifs. Ils possèdent des compétences spécialisées qu'ils utilisent actuellement pour surtout intervenir individuellement auprès des élèves. Cette démarche n'a pas renforcé la capacité des enseignants. L'orientation des politiques, fondée sur les recommandations du rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles* (2012) redéfinit le rôle des enseignants-ressources pour qu'ils soient en mesure de mieux soutenir les enseignants.



Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Des documents normatifs ont été créés et incorporés dans la politique :
- La politique 322 – *Inclusion scolaire*, exigeant un « *minimum de 60 % de temps consacré à offrir un soutien direct aux enseignants des salles de classe et à collaborer avec eux* », a été mise en œuvre en septembre 2013.
- Des lignes directrices ont été élaborées afin de définir le modèle de prestation de services, d'appuyer les équipes de soutien en éducation (ESE) dans les écoles et d'informer les membres de l'équipe de leurs rôles.
- **Un perfectionnement professionnel ciblé** a été offert aux enseignants pour préciser les nouveaux rôles; tous les enseignants-ressources (environ 800) de la maternelle à la 12^e année ont participé aux séances.
- **L'emploi du temps des enseignants-ressources a été intégré au processus d'examen d'amélioration des écoles** : Le Ministère a collaboré avec 32 équipes d'écoles et 32 directeurs d'écoles qui feront l'objet d'une évaluation ultérieure et 54 membres du personnel des districts afin de mobiliser des équipes de direction pour examiner les pratiques qui soutiennent les élèves et améliorent le rendement scolaire. Le fonctionnement de l'ESE et le rôle des enseignants-ressources ont été examinés dans chaque école, et des stratégies d'amélioration ont été élaborées au besoin. Le Ministère a recours à ce processus pour le transfert de connaissances intégré à l'emploi dans le secteur anglophone.

Thème stratégique

Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Obtenir un équilibre budgétaire viable

Mesure

Comparaison des dépenses réelles et budgétées

Description de la mesure

Dépenses réelles divisées par les dépenses budgétées prévues

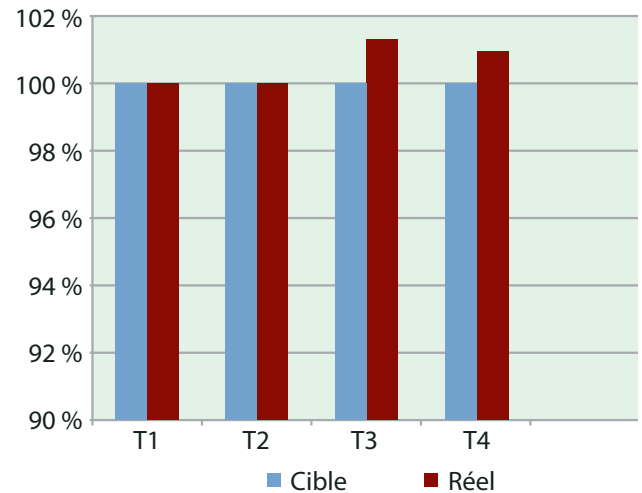
Rendement général

Légèrement plus élevées que prévu

Référence : 100,2 %

Cible : 100 %

Réel : 101 %



Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure les capacités du ministère à gérer ses dépenses globales et de faire les correctifs appropriés s'il prévoit que les dépenses dépasseront les prévisions budgétaires.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Plusieurs projets d'efficacité opérationnelle ont été mis en œuvre, mais les résultats escomptés n'ont pas été atteints au cours de l'exercice visé.

Thème stratégique

Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Prioriser, optimiser et améliorer les processus

Mesure

Économies réalisées par : initiative d'amélioration continue

Description de la mesure

Cette mesure vise des résultats en matière d'économies (y compris des activités productives de recettes, l'évitement des coûts essentiels et la réduction des coûts essentiels) émanant de projets Lean Six Sigma et des efforts connexes d'amélioration continue.

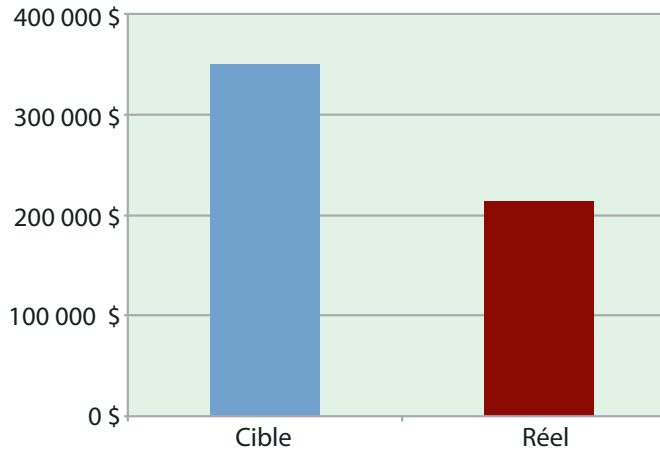
Rendement général

Meilleur rendement
(entre la base de référence et la cible)

Référence : Mesure de référence : 0 \$

Cible : Cible : 350 000 \$

Réel : Mesure de référence : 213 426 \$



Raison d'être de cette mesure

Le Ministère s'adapte afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité ainsi que la viabilité des programmes et des services. Un aspect important de cette adaptation est l'intégration d'une culture d'amélioration continue. Cela signifie que, d'un projet à l'autre, le Ministère réussit à en faire plus avec moins.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'amélioration continue au sein du Ministère repose sur la pratique commerciale éprouvée et reconnue appelée « Lean Six Sigma ». Cette méthodologie est axée sur la détermination des besoins des clients, l'élimination du gaspillage et l'amélioration de la qualité qui inclut la réduction de coûts.

En 2013-2014, le Ministère a réalisé deux projets Lean6Sigma (LSS). Dans le cadre d'un projet, les processus d'enquête, d'approbation, de surveillance et de renouvellement, qui sont sous la responsabilité des 18 coordonnateurs des services à la petite enfance (SPE), ont été passés en revue. Au terme de ce projet, le processus de travail a été normalisé pour augmenter la cohérence. Ce qui a permis d'accroître la productivité grâce à une réduction du temps accordé à chaque processus pour permettre aux coordonnateurs des SPE de traiter un plus grand nombre de cas et d'atteindre ainsi les objectifs du secteur.

Lors d'un autre projet, la façon dont le secteur anglophone utilisait ses ressources pour offrir ses programmes d'études a fait l'objet d'une étude du Ministère. Ce projet lui a permis d'améliorer le mode d'achat de matériel pédagogique en simplifiant le processus et en offrant aux enseignants un plus grand éventail de matériel pour leur classe.

Le Ministère a aussi réalisé des économies grâce à de nombreuses recherches du gaspillage.

En 2013-2014, le Ministère a formé une ceinture noire par district, et deux ceintures noires œuvrant au sein du Ministère. Les ceintures noires sont chargées de réaliser les projets LSS et d'autres projets connexes d'amélioration.

Thème stratégique

Facilitateurs (RH, TI, culture d'excellence du rendement)

Objectif de la mesure

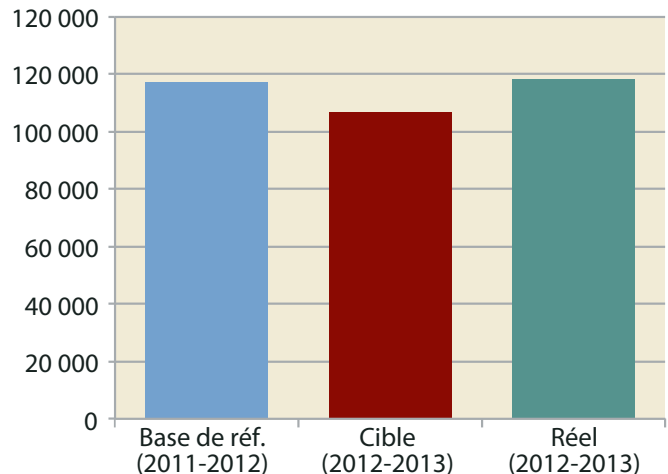
Harmoniser le rendement du Ministère et des districts avec la stratégie du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Mesure

Nombre de jours de congé de maladie des employés de la Partie II de la fonction publique.

Description de la mesure

La base de référence est mesurée en nombre total de jours de maladie pris dans la Partie II durant l'année scolaire (2011-2012). La cible a été calculée en appliquant une réduction de 0,75 jour de maladie pour les employés de la Partie II (13 883 ETP) par rapport aux jours de maladie réels de l'année scolaire 2012-2013.



Rendement général

Objectif non atteint.

Référence : 117 164 jours

Cible : 106 751 jours

Réel : 118 407 jours

Raison d'être de cette mesure

La gestion des présences représente une responsabilité importante dans tout organisme. Une gestion efficace des présences donne de nombreux résultats positifs, entre autres une augmentation du mieux-être des employés, de la productivité et de l'efficacité des activités.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il avait fixé un objectif de réduction de 20 % de l'utilisation des congés de maladie d'ici au 31 mars 2015. De ce fait, on a ajouté cet élément au tableau de bord équilibré ministériel compte tenu du lien du Ministère avec la Partie II de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Il fait l'objet d'un suivi trimestriel.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Voici quelques mesures qui ont été prises au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre ce résultat :

- réalisation d'un examen interne sur les méthodes de gestion des présences actuelles dans la Partie II;
- collaboration avec le ministère des Ressources humaines dans le cadre de la mise en place d'un programme révisé de soutien des présences (qui sera d'abord mis en œuvre dans la Partie I du gouvernement);
- création d'un comité mixte du mieux-être des enseignants et de l'assiduité au travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la FENB.

La création de relations semblables suscite un intérêt soutenu auprès des autres syndicats de la Partie II. Ce qui permet au Ministère d'examiner avec eux les principaux facteurs qui influent sur l'assiduité de la Partie II et d'y remédier.

Cet élément demeure une priorité du Ministère pour l'exercice en cours.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick s'est engagé à offrir la meilleure éducation publique afin que chaque élève ait la chance d'obtenir les meilleurs résultats possible et que les parents participent activement à l'éducation de leur enfant.

Le système des écoles publiques

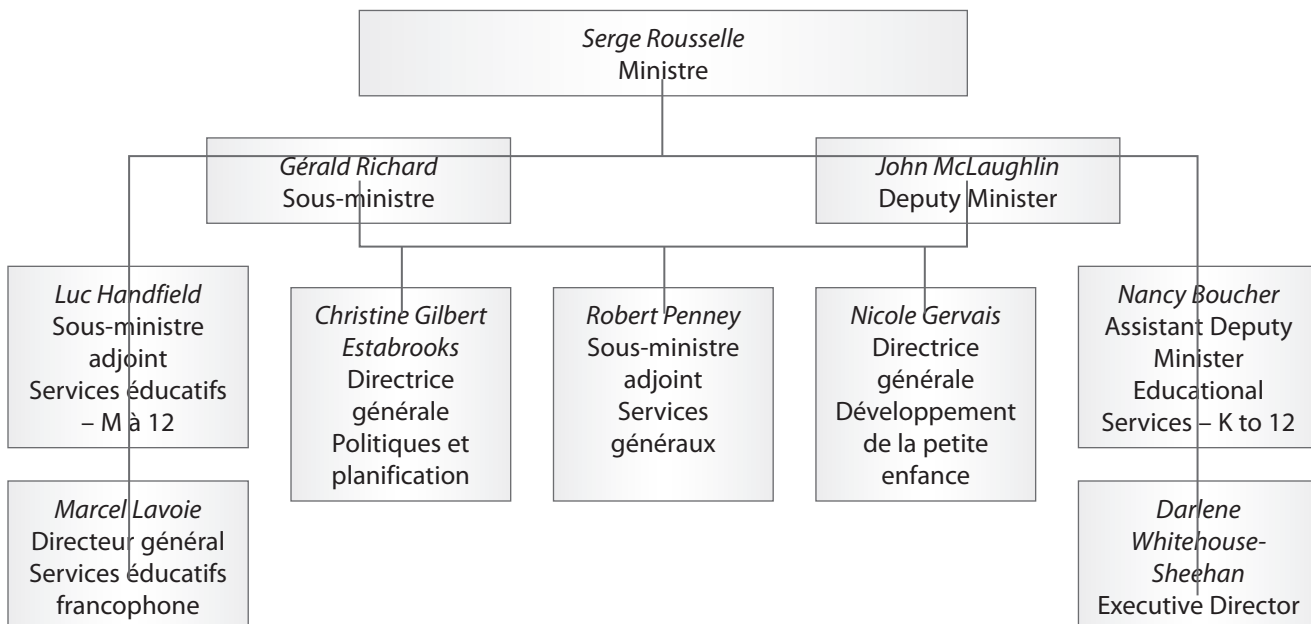
Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de l'éducation publique (de la maternelle à la 12^e année).

Depuis 1967, le gouvernement provincial est le seul responsable du financement des écoles publiques et il s'est engagé à offrir une chance égale à tous les élèves. Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance prescrit les programmes d'études et il établit les normes et les objectifs éducatifs.

Étant la seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick offre dans son système d'écoles publiques la possibilité aux élèves de recevoir leur éducation en français ou en anglais au moyen de deux secteurs linguistiques parallèles et séparés. Chaque secteur linguistique du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élabore ses programmes d'études et d'évaluations.

Le système des écoles publiques compte sept districts scolaires, dont trois districts francophones et quatre districts anglophones. Les conseils d'éducation de district (CED) sont composés de personnes élues publiquement à l'échelle locale. Chaque conseil est responsable d'établir l'orientation et les priorités du district scolaire et de décider du mode de fonctionnement du district et des écoles dans le district.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Services éducatifs francophones

la Division des services éducatifs francophones établit les normes de ses programmes et services et rapporte sur l'atteinte de celles-ci. Elle est responsable de l'élaboration, de l'implantation et de l'évaluation du Plan éducatif, des programmes d'études et des services d'appui à l'apprentissage et à l'enseignement. Elle vérifie les apprentissages des élèves, coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative pour le système scolaire francophone.

La Division assume les responsabilités relatives au développement de divers projets éducatifs en collaboration avec les autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

La Division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance établies et en collaborant de près avec les Conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et la communauté acadienne et d'expression française.

Faits saillants

- Embauche de coordonnateurs en inclusion scolaire et lancement d'une série d'activités de perfectionnement pour le personnel des écoles dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles* qui favorise l'inclusion de tous les élèves à l'école.
- Tenue du Forum sur la Politique d'aménagement linguistique et culturel regroupant plus de 120 partenaires en éducation qui avaient pour objectif de valider la première ébauche de la politique.
- Lancement d'une initiative de développement de l'esprit d'entreprendre qui consiste à appuyer le démarrage de projets pédagogiques entrepreneuriaux pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans 93 écoles francophones de la province.
- Mise en œuvre des nouveaux programmes d'études de mathématiques de 11^e année qui permettent aux élèves de faire des apprentissages en mathématiques selon leurs champs d'intérêt, leurs passions et leur projet de vie-carrière.
- Lancement d'une stratégie sur l'écriture au primaire afin d'améliorer les compétences des élèves en littératie (à l'écrit).

Indicateurs clés de rendement

Littératie et numératie

- 85 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture de 2^e et 4^e année.

Mesures actuelles :

- 77 % des élèves de 2^e année atteignent au moins le **niveau 3** (attendu) à l'examen provincial de lecture de 2^e année.
- 68 % des élèves de 4^e année atteignent au moins le **niveau 3** (attendu) à l'examen provincial de lecture de 4^e année.
- 85 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable, et 60 % des élèves, le niveau attendu ou supérieur aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire.

Mesures actuelles

- 71 % des élèves de 5^e année atteignent au moins le niveau **acceptable** et 35 % atteignent le niveau **attendu** ou **supérieur** à l'évaluation provinciale de **français** de 5^e année;

-
- 67 % des élèves de 8^e année atteignent au moins le niveau acceptable et 31 % atteignent le niveau attendu ou supérieur à l'évaluation provinciale de français de 8^e année;
 - 76 % des élèves de 3^e année atteignent au moins le niveau acceptable et 48 % atteignent le niveau attendu ou supérieur à l'évaluation provinciale de mathématiques de 3^e année.
 - 80 % des élèves de 5^e année atteignent au moins le niveau acceptable et 55 % atteignent le niveau attendu ou supérieur à l'évaluation provinciale de mathématiques de 5^e année.
 - 58 % des élèves de 8^e année atteignent au moins le niveau acceptable et 45 % atteignent le niveau attendu ou supérieur à l'évaluation provinciale de mathématiques de 8^e année.
 - 85 % des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques de 10^e année et de français de 11^e année.

Mesures actuelles

- Aucune donnée disponible pour les mathématiques de 10^e année (nouvelle évaluation à partir de juin 2014)
- 64,7 % des élèves inscrits au cours de français régulier de 11^e année atteignent au moins le niveau acceptable (55 %) à l'évaluation provinciale de français régulier de 11^e année.

Inclusion

- 100 % des directions d'école participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec les pratiques pédagogiques gagnantes qui favorisent l'instauration d'un environnement inclusif d'apprentissage.
- 100 % des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec un enseignement inclusif.

Mesures actuelles

- 100 % des directions d'école, des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage ont participé à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec les principes de l'inclusion.

Vie-carrière

- Tous les élèves de la 6^e à la 12^e année sont engagés dans une démarche de développement de leur projet de vie-carrière.

Mesures actuelles

- Aucune donnée avant 2015
- Au moins 200 projets pédagogiques entrepreneuriaux et d'orientation sont mis en œuvre chaque année dans les écoles

Mesures actuelles

- 160 projets pédagogiques entrepreneuriaux et orientant ont été mis en œuvre en 2013-2014.

Construction identitaire

- 95 % des finissants et finissantes déclarent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.

Mesures actuelles

- 83 % des finissants et finissantes rapportent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.

Districts scolaires francophones

Le système d'éducation public compte trois districts scolaires francophones, dirigés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement et localement. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones ont la responsabilité de veiller :

- au respect des politiques provinciales en matière d'éducation;
- à établir les orientations et les priorités propres à leur district;
- à la préparation des plans d'éducation et de dépenses,
- à la mise en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux;
- à l'établissement de politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district respectif.

Faits saillants

Pour tous les détails sur les faits saillants, veuillez consulter :

- <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolairef.asp>

Division des services éducatifs anglophones

La Division des services éducatifs est chargée d'établir les programmes, les services et les normes provinciales d'éducation ainsi que de surveiller l'efficacité du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année. La Division contribue à l'élaboration, à la mise en place et au suivi du Plan éducatif anglophone et des processus de reddition de comptes au public. Le personnel collabore aussi avec des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux et des partenaires externes pour améliorer l'apprentissage des élèves et la prestation des services aux élèves. La division compte cinq directions.

Faits saillants

- mis en application une version préliminaire des *Lignes directrices des équipes de soutien en éducation (ESE) dans les écoles* afin de définir les nouveaux rôles et le modèle récent de prestation de services.
- conçu des séances de perfectionnement professionnel sur l'inclusion scolaire et les a présentées à tout le système scolaire.
- conçu six modules en ligne visant à renforcer les pratiques de *Conception universelle de l'apprentissage (CUA)* à l'échelle du système. Les modules ont été diffusés lors des jours de perfectionnement professionnel provincial.
- préparé un module en ligne et indiqué des ressources sur les pratiques d'éducation formative à l'intention des leaders de l'enseignement.
- lancé le premier volet de formation en ligne sur l'autisme de niveau 2 et on a commencé la création du deuxième volet.
- terminé la révision des cours de mathématiques du secondaire; tous les cours sont mis en place, à l'exception de *Calculus 120*, lequel sera mis en place en septembre 2014.
- mis à exécution toutes les recommandations du *Rapport du vérificateur général (2009)*.
- offert du perfectionnement professionnel pour améliorer la sensibilisation à la culture des Premières Nations. Quelques-uns des sujets abordés étaient l'identité, les stéréotypes et les pensionnats.
- mis à exécution le nouveau *Programme d'insertion professionnelle des enseignants novices* en vue de soutenir 90 enseignants en tout début de carrière.
- poursuivi les consultations au sujet du projet d'école secondaire renouvelée.

Indicateurs clés de rendement

Littératie et numératie

D'après des mesures de référence, le rendement lors des évaluations provinciales augmentera d'au moins 2 % par année en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Primaire : 90 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu en matière de littératie linguistique et mathématique lors des évaluations provinciales.
- Intermédiaire : 85 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu en matière de littératie linguistique et mathématique lors des évaluations provinciales.
- Secondaire : 85 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu en matière de littératie linguistique et mathématique lors des évaluations provinciales.

Milieus d'apprentissage inclusifs

D'après des mesures de référence, établies ou à déterminer, les objectifs suivants seront atteints d'ici à juin 2016 :

- Voir à l'ajout de meilleures pratiques en matière de milieu d'apprentissage inclusif pour le perfectionnement professionnel destiné aux administrateurs scolaires.
- Tous les élèves de la 6^e à la 12^e année prendront part à l'élaboration d'un dossier actif de carrière.
- Augmenter de 5 % le nombre d'initiatives s'appliquant à toute l'école pour promouvoir la compréhension de la culture des Premières Nations; un point de référence sera établi en 2013-2014.

Districts scolaires anglophones

Le système d'enseignement public comprend quatre districts scolaires anglophones régis par des conseils d'éducation de district formés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Chaque conseil d'éducation de district emploie un directeur général pour superviser la direction du district. Chaque district scolaire a la responsabilité d'assurer :

- la mise en œuvre des politiques provinciales en matière d'éducation;
- la préparation des programmes d'éducation et des plans de dépense du district;
- la détermination des priorités du district scolaire;
- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et des programmes et des services connexes;
- la création de politiques locales afin de répondre aux besoins du district.

Faits saillants

Voici quelques faits saillants sur les districts scolaires pour l'exercice 2013-2014 :

- mis en œuvre les recommandations émanant du rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles* visant à améliorer les milieux d'apprentissage inclusifs et à renforcer leurs capacités dans les pratiques pédagogiques connexes.
- participé à une formation officielle en gestion.
- continué à mettre l'accent sur le renforcement de l'apprentissage des élèves.
- assuré un soutien pour renforcer le leadership scolaire.
- travaillé à mieux faire comprendre les pratiques d'évaluation formative.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque district scolaire, veuillez consulter :

<http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>

Indicateurs clés de rendement

Services à la petite enfance

Les services à la petite enfance ont été transférés au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin de créer un continuum d'apprentissage dès la naissance au sein d'un système performant présentant une meilleure cohérence des politiques. Dans le cadre du plan d'action *Positionnement de la petite enfance pour l'avenir*, le gouvernement a élargi la définition de la petite enfance pour cibler les enfants âgés de zéro à huit ans.

La Division des services à la petite enfance est responsable de mettre en œuvre la nouvelle vision d'intégration par l'harmonisation de la conception des programmes, des politiques et des lignes directrices. Cette approche permet d'orienter la prestation des services au sein des organismes gouvernementaux et communautaires qui accordent un soutien aux familles et aux enfants âgés de zéro à huit ans.

La Division des services à la petite enfance dirige l'ensemble des relations avec les intervenants du secteur de la petite enfance et est chargée de l'administration des programmes et des services du Ministère destinés à la petite enfance suivants :

- Programme d'assistance aux services de garderie
- Famille et petite enfance (intervention précoce)
- Services de garderie
- Programme des services de garderie aux fins de développement
- Programme amélioré des travailleurs de soutien
- Programme de prestations prénatales
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité
- Services destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire
- Programme de développement du langage précoce (Parle-moi)
- Excellence dans l'art d'être parent / Le goût de lire

La Division des services de la petite enfance compte 12 employés au bureau central et 25 employés régionaux dans toute la province.

Faits saillants

Les directions des services de la petite enfance ont tenu un rôle de chef de file en vue d'assurer l'intégration continue des services à la petite enfance et d'éducation à l'échelle locale et des districts scolaires.

Le Programme d'intervention précoce restructuré est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Harmonisées avec les districts scolaires du Ministère, les sept agences ont un mandat élargi d'offrir des services aux enfants âgés de zéro à huit ans plutôt que de zéro à cinq ans. Elles sont aussi responsables d'assurer un continuum de soutien pour les enfants et les familles qui en ont besoin. Ce nouveau mandat comprend notamment la transition aux activités scolaires.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le plafond pour l'obtention d'une subvention maximale pour les services de garderie est passé à un revenu familial de 27 000 \$ et le revenu familial annuel maximal donnant droit à la subvention est passé à 50 000 \$.

Les subventions quotidiennes maximales pour les nourrissons (de 0 à 24 mois) ont augmenté de 1 \$ par jour, passant d'un taux quotidien maximal de 26,50 \$ par jour à 27,50 \$ par jour.

Les subventions quotidiennes maximales pour les enfants d'âge préscolaire (de deux à cinq ans) ont augmenté de 0,50 \$ par jour, passant d'un taux quotidien maximal de 23,25 \$ par jour à 23,75 \$ par jour.

Le supplément de revenu pour le certificat en EPE de un an a augmenté de 0,25 \$ l'heure, ce qui porte le taux d'augmentation salariale pour les employés qui ont une formation reconnue de 4,50 \$ l'heure à 4,75 \$ l'heure.

Le financement pour soutenir l'ajout de 25 places supplémentaires a été affecté à la réduction des listes d'attente au Programme des travailleurs de soutien.

Le Ministère a poursuivi son partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire en vue de soutenir un projet de trois ans visant à faciliter l'inclusion dans la collectivité, comme l'a proposé le Comité consultatif ministériel.

Politiques et planification

La Division des politiques et de la planification est composée de trois directions. Elle est responsable de l'élaboration de politiques et de la prestation de conseils, des soumissions auprès du Conseil exécutif et du Conseil de gestion, de la coordination et du soutien législatif ainsi que de la préparation de notes d'information relatives aux principales activités gouvernementales. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, de la *Loi fédérale sur le droit d'auteur* et d'autres lois liées au mandat du Ministère. De plus, la Division recueille et analyse de l'information statistique clé, en plus de développer et mettre en œuvre des instruments pertinents de collecte de données afin de garantir le caractère opportun et fiable des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. Enfin, elle est mandatée de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin de garantir la qualité langagière pour le Ministère et ses intervenants.

Faits saillants

La Division des politiques et de la planification a :

- offert une séance d'information à tout le Ministère sur la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- élaboré la Politique 322 – *Inclusion scolaire* afin d'établir les conditions qui permettent aux écoles publiques du Nouveau-Brunswick d'être inclusives.
- révisé la Politique 703 – *Milieu propice à l'apprentissage et au travail* pour renforcer l'application de la politique, entre autres pour les milieux inclusifs et sécuritaires qui respectent les droits de la personne, appuient la diversité et soutiennent la lutte contre toute forme de discrimination envers les élèves.
- adopté une mesure législative facilitant l'échange d'information entre les organismes publics lors de la prestation d'un programme, un service ou une activité au profit d'une personne dans le besoin.
- rédigé trois règlements d'application de la *Loi sur les services à la petite enfance*.

Services généraux

La Division des services généraux a la responsabilité d'offrir des services de soutien dans les secteurs des ressources humaines, des systèmes d'information, des finances et des services, des installations éducatives et du transport scolaire, de la maternelle à la 12^e année, et de la petite enfance, au bureau central ainsi que dans les districts.

Faits saillants

- mis l'accent sur les changements relatifs à l'efficacité des processus financiers et des opérations au bureau central et dans les districts scolaires.
- lancé un plan d'action triennal sur l'engagement des employés.
- lancé la mise en place d'un nouveau système d'information sur les élèves dans deux districts scolaires.

Indicateurs clés de rendement

Coût par élève de la maternelle à la 12^e année

Information financière

Dépenses ministérielles Rapport de situation par programme du primaire

Année fiscale se terminant le 31 mars 2014

	Budget (000 \$)	Réel (000 \$)
Services généraux et autres services d'enseignement		
Frais de personnel	9 693 227	9 001 344
Autres services	852 125	881 843
Fournitures et approvisionnement	56 800	232 188
Biens et matériel	38 200	16 994
Contributions et subventions	-	-
Service à la dette et autres frais	-	-
TOTAL	10 640 352	10 132 369
 Enseignement primaire et secondaire		
Frais de personnel	856 893 450	855 784 664
Autres services	112 579 828	110 306 591
Fournitures et approvisionnement	22 019 787	22 936 545
Biens et matériel	5 847 374	7 428 200
Contributions et subventions	5 555 754	5 621 581
Service à la dette et autres frais	6 978 500	6 982 851
Recettes diverses	-	-204 960
TOTAL	1 009 874 693	1 008 855 472
 Développement de la petite enfance		
Frais de personnel	3 258 800	2 503 541
Autres services	100 900	643 084
Fournitures et approvisionnement	5 000	92 469
Biens et matériel	-	257 979
Contributions et subventions	64 301 945	62 616 986
Service à la dette et autres frais	-	-
	67 666 645	66 114 059
 GRAND TOTAL	 1 088 181 690	 1 085 101 900

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le Ministère a annoncé 38 concours, soit 22 concours publics et 16 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	4
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	8
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	3
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Lien vers le projet de loi
23	<i>Loi concernant la prestation de services, programmes et activités intégrés</i>	Le 13 décembre 2013	http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1059&legi=57&num=0&page=
6	<i>Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance</i>	Le 13 décembre 2013	http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1038&legi=57&num=0&page=

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) a élaboré une <i>Ébauche de plan d'action</i> comprenant des mesures stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activités (axes) que l'on retrouve dans le Plan du gouvernement sur les langues officielles pour 2011-2014. Bien que le Plan n'ait pas encore été approuvé par la haute direction, le Ministère a su faire de la sensibilisation promouvoir les langues officielles à l'interne.
Axe 1	<p><i>S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Un des objectifs et défis sur lequel le Ministère voulait porter son attention en 2013-2014 était l'augmentation du niveau de participation à la communication informelle et formelle dans une langue seconde au sein du bureau central du Ministère.• Le Ministère encourage le personnel à se parler dans une langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés langagières. Ceci peut être effectué en choisissant une langue commune de communication certains jours (par exemple : le groupe de développement organisationnel parle en français tous les mardis; des caucus pour le groupe des ressources humaines se déroulent en français tous les vendredis. « Un petit goût français » - des trucs et astuces envoyés chaque semaine au sujet de la langue française. Le Ministère encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans une langue seconde.• Tous les profils linguistiques sont examinés sur une base annuelle afin d'en valider l'exactitude. Les profils linguistiques sont tenus et mis à jour pour faire en sorte que le Ministère puisse offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
Axe 2	<p><i>Un environnement et un climat qui encouragent tout le personnel à utiliser la langue officielle de leur choix en milieu de travail :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Un objectif du Ministère en 2013 était de mettre en place un environnement au sein duquel le personnel est libre d'utiliser la langue de son choix.• La langue de préférence des employés a été répertoriée et mise à jour dans le système d'information des ressources humaines (SIRH).• Les évaluations de rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. La Direction des ressources humaines révise aléatoirement 5 % des évaluations de rendement ministérielles pour garantir qu'elles sont complétées dans la langue officielle choisie par l'employé.• Toutes les activités d'appréciation saisonnière et du temps des fêtes sont tenus dans les deux langues officielles.• Bien qu'elles n'aient pas été proposées par le MÉDPE, des nominations individuelles et de groupes du Ministère ont été décrochées par le personnel qui a démontré un niveau « d'excellence en bilinguisme » pour la prestation de leurs services. La Division des politiques et de la planification et les membres de la Direction des ressources humaines ont été nommées à titre de lauréats inauguraux par le Commissionnaire aux langues officielles.

<p>Axe 3</p>	<p><i>Quels furent les moyens stratégiques entrepris par votre Ministère afin d'assurer que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement de même que celles qui ont fait l'objet d'une révision tiennent compte de la réalité des communautés de langues officielles de la province (promotion des langues officielles)? À titre d'exemple, avez-vous tenu des consultations auprès du public?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une section sur les langues officielles traitant de l'état d'avancement et des différentes activités a été ajoutée au <i>Rapport annuel</i> du Ministère. • Nous continuons de définir les mécanismes qui nous permettront de faire en sorte que les politiques soient respectées et que le service offert soit de qualité supérieure.
<p>Axe 4</p>	<p><i>S'assurer que tous les employés de votre Ministère / agence aient une bonne connaissance et une compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formulaires d'évaluation du rendement sont en cours de révision afin d'y inclure une section traitant des langues officielles. • Le personnel est encouragé à consulter les modules iLearn du Centre du savoir et les taux d'achèvement sont surveillés.
<p>Conclusion</p>	<p>Comme mentionné précédemment, la Division des politiques et de la planification et des représentants de la Direction des ressources humaines ont été choisis à titre de lauréats pour « l'excellence dans la prestation des services bilingues et l'utilisation des deux langues officielles ».</p> <p>Les directions du Ministère ont également pris l'initiative de créer leurs propres activités afin d'encourager et de promouvoir l'utilisation des langues secondes en milieu de travail.</p>

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification, incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Évaluation provinciale des élèves – Secteur anglophone (2009) http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2009v3/2009v3-E.ASP Chapitre 2 16 14	16	16
Contrôles par sondages des paiements (2009) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2009v2/chap4f.pdf Chapitre 4, pages 76 à 83	6	6
Système de paie pour les districts scolaires (Gestion & EPay) (2012) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2012v1/chap3f.pdf Chapitre 3, pages 85, 103 à 105	4	2
Technologie de l'information (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v1/chap4f.pdf Chapitre 4, pages 102 à 105	Pas de recommandation	Pas de recommandation
Comptes débiteurs – Droits de scolarité - Premières Nations (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap5f.pdf Chapitre 5, pages 247 à 253	1	1